

## RÉDUISEZ VOS COÛTS

- > de maintenance
- > d'entretien
- > de réparation
- > de vérifications réglementaires \*

EN FORMANT VOTRE  
PERSONNEL AVEC NOS  
COMPÉTENCES

\*Si le code du travail impose des vérifications à la charge du chef d'établissement, celui-ci précise aussi que ces vérifications peuvent être effectuées en interne par du personnel qualifié.

La qualité de nos formations et la qualification de votre personnel sont nos priorités.

### • Notre personnel :

Les formations sont assurées et animées par du personnel ayant une expérience professionnelle technique et pédagogique de plusieurs années.

### • Nos moyens :

Plusieurs supports sont utilisés lors de nos formations :

- Documents techniques
- Documents réglementaires
- Diaporamas vidéo

### • Notre modularité :

Le contenu de nos supports ainsi que la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction :

- du nombre de personnes que vous souhaitez former
- du niveau de compétence de votre personnel
- des marques d'appareillages

### • Notre disponibilité :

Nous intervenons sur votre site ou à proximité et adaptons avec vous les dates et durées des formations.

### • Financement :

L'ensemble des formations rentrent dans le cadre de la formation professionnelle continue, elles peuvent donc être prises en charge par votre organisme de cotisations (OPCIB, ANFA, ADEFIM, OPCAIM, AGEFOS, INTERGROS).

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous.



## FORMATION SUR ACCESSOIRES DE LEVAGE

Nombre d'heures de formation : 14

### Contenu de la formation

Afin que votre personnel soit qualifié notre formation s'attache à la réglementation en vigueur et à la technique des accessoires de levage.

#### > Réglementation

##### Références réglementaires et normatives :

Code du travail L4321-1 (anciennement L 233-5-1) et R4323-22 (anciennement R233-11-1), Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004 (applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005) : Vérifications obligatoires des accessoires de levage,  
Directive "Machine" 2006/42/CE et article R4312-1 du code du travail.

##### • NF EN 13414 : Élingues en câbles d'acier - Sécurité

- Partie 1 (décembre 2008) : Élingues pour applications générales de levage.
- Partie 2 (décembre 2008) : Spécifications sur les informations à fournir par le fabricant concernant l'utilisation et la maintenance.

##### • NF EN 818 : Chaînes de levage à maillons courts - Sécurité

- Partie 4 (mai 2008) : Élingues en chaînes - Classe 8.
- Partie 6 (mai 2008) : Élingues en chaînes - Spécifications pour l'information sur l'utilisation et la maintenance qui doit être fournie par le fabricant.

##### • NF EN 1492 : Élingues textiles - Sécurité

- Partie 1 (janvier 2009) : Élingues plates en sangles tissées, en textiles chimiques, d'usage courant.
- Partie 2 (janvier 2009) : Élingues rondes en textiles chimiques, d'usage courant.

##### • NF EN 13166 + A2 (mai 2009) : Équipements amovibles de prise de charge - Sécurité

- FEM 1001 (1998) : Règles pour le calcul des appareils de levage.
- NF EN 287 (juillet 2004) : Épreuve de qualification des soudeurs - Soudage par fusion - Partie 1 : aciers.

#### > Technique

##### Rappel des notions de base

##### Les différents accessoires de levage

##### Leurs fonctions

##### Le contrôle

##### Le remplacement

#### > Tests

Durant la formation nous sensibilisons tout particulièrement votre personnel sur les règles de sécurité.

Un test en fin de formation permettra d'évaluer les acquis de votre personnel pour la délivrance de l'attestation de compétences aux visites générales périodiques.